

## Séance du vendredi 13 Octobre 2017

Excusé(s) ayant donné procuration : M. NIZAN Pascal à M. LE BOLU Guy, Mme LE BRETON Nadine à M. DANO Jean

### **ASSAINISSEMENT - Délégation de Service Public - Tarifs 2018**

Fixation du montant de la redevance de l'assainissement collectif sur la Commune pour l'année 2018. Rappelant les tarifs appliqués pour :

l'année 2014 : 1.02 € le m3 consommé pour la redevance,  
34.35 € l'abonnement annuel.

l'année 2015 : 1.04 € le m3 consommé pour la redevance,  
35.03 € l'abonnement annuel.

l'année 2016 : 1.06 € le m3 consommé pour la redevance,  
45.03 € l'abonnement annuel.

l'année 2017 : 1.10 € le m3 consommé pour la redevance,  
50 € l'abonnement annuel.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer par usager, à compter du 1er Janvier 2018 les tarifs suivants : 1.13 € le m3 consommé pour la redevance et 52 € l'abonnement annuel.

### **PERSONNEL - Régime indemnitaire : mise en place du RIFSEEP.**

Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), au regard du principe de parité, est d'ores et déjà transposable aux cadres d'emplois territoriaux suivants :

- Rédacteurs et adjoints administratifs
- Adjoints d'animation
- Techniciens et adjoints techniques

Monsieur le Maire précise que l'indemnité comprend deux parts : l'une liée aux fonctions et l'autre liée aux résultats.

La part fonctions tient compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées.

La part liée aux résultats tient compte des résultats de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

La part Fonctions sera versée mensuellement, la part Résultats sera versée en une seule fois en janvier (suite à l'entretien annuel).

Les montants de base de l'IFSE sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel (y compris thérapeutique) ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Le Conseil municipal approuve l'instauration du RIFSEEP.

**ASSURANCES : Acceptation d'un chèque de remboursement pour remplacer les hottes présentant des signes de rouille à la cantine espace SCHILLIGER.**

Suite à une détérioration prématurée des hottes de la nouvelle cantine de l'espace Schilliger et suite au passage de l'expert, l'assurance GENERALI IARD propose de rembourser 10 606.33€ pour remplacer le matériel détérioré. Le Conseil Municipal décide d'accepter le chèque de l'assurance.

**ASSURANCES : Acceptation d'un chèque de remboursement d'un sinistre matériel**

Suite au dommage électrique du 04/09/2017 la carte mère d'un ordinateur à la médiathèque a été endommagée, l'assurance Groupama propose de rembourser 774.96€ pour remplacer le matériel détérioré. Le Conseil Municipal décide d'accepter le chèque de l'assurance.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR ORGANISER UNE CONFERENCE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Glenn Hoel d'une contribution exceptionnelle pour l'organisation de l'intervention sur le thème du "Harcèlement à l'école et sur internet" en date du 26 septembre 2017. Le Conseil Municipal attribue exceptionnellement la somme de 90€ pour l'Association GENHOEL. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

**DECISION MODIFICATIF : Réajustement de crédits**

Réajustement des crédits suivants pour le budget commune :

Opérations	Imputations en Recette	Montant	Imputation en Dépense	Montant
<i>Investissement</i>				
Travaux effectués pour compte de tiers	4542	+2 600.00	5441	+2 600.00
Radiateur rés. Du Fournil OP 075			2188	+ 11 500.00
Emprunt	1641	+11 500.00		
TOTAL		14 100.00		14 100.00

**MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES - Travaux d'aménagement**

La procédure d'état d'abandon de la maison Pierre Gilles ANDRE étant aujourd'hui achevée, il a été décidé de contacter des architectes pour évaluer les frais de rénovation de la maison, en vue d'y aménager une Maison d'Assistants Maternelles. Il a donc été décidé de lancer une consultation pour cet aménagement estimé à 279 000 € et pour lequel l'architecte Sandrine NICOLAS de Pontivy, a été missionnée, sur un taux d'honoraire à 8,5 %.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à réhabilitation et sollicite de la part de l'Etat, de la Région, du Conseil départemental du Morbihan, et de la CAF une subvention aussi élevée que possible,

**INSTALLATIONS CLASSEES - Exploitation d'un élevage avicole "les princes" à Lanouée.**

S'agissant de son exploitation, Mr Jean Claude GUYOT, Conseiller municipal ne souhaite pas prendre part au débat, ni au vote, et sort de la salle du Conseil.

Mr Le Maire donne lecture à l'assemblée de l'arrêté de Mr le Préfet du Morbihan, en date du 11 Août 2017, portant ouverture d'enquête publique concernant une demande présentée par Mr Jean Claude GUYOT, en vue d'exploiter un élevage avicole devant comporter, un effectif de 40 000 emplacement à l'adresse suivante : "Les Princes" 56120 LANOUÉE

Sachant que cet élevage est soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Considérant qu'aucune réclamation verbale ou écrite n'a été reçue en cette Mairie, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande sous réserve que les intéressés respectent scrupuleusement la réglementation en vigueur.

### **INSTALLATIONS CLASSEES - Exploitation d'un élevage canin à la Grée st Laurent.**

Mr Le Maire donne lecture à l'assemblée de l'arrêté de Mr le Préfet du Morbihan, en date du 22 Août 2017 portant ouverture d'enquête publique concernant une demande présentée par l'EARL LES VENTS D'OCEAN, en vue d'exploiter un élevage CANIN devant comporter, après extension un effectif de 120 chiens,

Sachant que cet élevage est soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Considérant qu'aucune réclamation verbale ou écrite n'a été reçue en cette Mairie, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande sous réserve que les intéressés respectent scrupuleusement la réglementation en vigueur.

### **Acquisition de terrain - Acquisition partie de parcelles ZE sise prée des gâtai**

Monsieur Le Maire rappelle que l'assemblée dans sa séance du 1er septembre 2017 a validé l'acquisition de parties de terrains permettant de réaliser le projet d'installation d'un FOOT GOLF, Après document d'arpentage dressé par Géomètre, il s'agit d'une parcelle de 24 are56 ca appartenant au GAEC des Palmes, ainsi qu'une bande de 8 a 18 ca appartenant à Mr et Mme GUILLO, situées en section ZE "la prée des Gatais" près des étangs. Après concertation des deux parties, le prix de vente est fixé à 1€ le m2.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable pour acheter les terrains ci-dessus mentionnés d'une contenance total de d'environ 32a 74ca au prix de 3 274.00€. Les frais notariés étant supportés par la commune.

Autorise le Maire à passer l'acte définitif d'acquisition en l'étude de Maître BOURHIS Jean-François, Notaire à JOSSELIN, et à signer toutes les pièces administratives et financières nécessaires.